# Suicide d'un cadre de santé du CH de St Calais : Trop, c'est trop !

Le 6 juillet 2016, un cadre de santé du CH de Saint Calais s'est suicidé.

Avant de se suicider, ce salarié aurait rédigé trois courriers à destination de sa famille, de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et de la direction, dans lesquels il aurait mis en cause une partie de la direction pour expliquer son geste.

Le suicide serait lié à un isolement de l'agent dans le cadre de ses nouvelles fonctions et d'éventuelles pressions de la part de la hiérarchie.

**Nous sommes tous choqués par la violence de cet acte.**

La CGT tient à apporter tout son soutien à la famille. Elle se tient à ses côtés dans l'attente de l'enquête de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales).

La CGT ne dispose pas de section syndicale au sein de l'hôpital.

Cependant, les délégués CGT du département ont eu à intervenir, à plusieurs reprises, ces derniers mois et années, auprès de la délégation territoriale de l'ARS de la Sarthe pour dénoncer les méthodes de management, le mal-être ressenti et les difficultés rencontrées par les salariés dans leur travail. Beaucoup d'agents sont en souffrance, en maladie et en dépression réactionnelle en lien avec le travail et parfois avec les petites phrases dont certains ont la spécialité !

Ce cadre nouvellement diplômé, aspirait à mener son activité professionnelle dans les meilleures conditions. **On ne lui a pas permis de travailler sereinement.**

Cette violence que les agents s'infligent et qui nous revient en retour nous sidère, elle est soudaine, imprévisible.

**Comment la traiter ?**

Sans présumer des conclusions de l'enquête, la CGT trouve insupportable qu'un salarié puisse mettre fin à ses jours à cause de son travail. C'est un non-sens pour un soignant ayant voué sa carrière à sauver des vies !

Plus d'un mois et demi après ce drame, nous nous étonnons que le CHSCT n'ait pas été réuni en session extraordinaire ! Cela aurait dû se faire dans les jours qui ont suivi l'annonce du décès de cet agent. A cette occasion, une cellule d'aide psychologique aux personnels auraient pu se mettre en place.

Le rôle du CHSCT consiste en la protection des salarié-e-s, l'analyse des causes de tout évènement, quel que soit son degré de gravité et la mise en place d'un plan de prévention des risques. En théorie, la prévention doit être menée avant la réparation !

Cependant, il est nécessaire d'analyser la situation.

- Comment en est-on arrivé là ?
- Comment sortir du silence ?
- Pourquoi, depuis tant d'années, la gestion des salarié-e-s à l'hôpital de St Calais a-t-elle pu faire tant de dégâts ?

La souffrance n'est pas l'apanage d'une catégorie de personnels ; tout le monde est concerné.

En laissant faire, ne cautionnons-nous pas les systèmes qui nous maltraitent ?

**AUJOURD'HUI, IL EST L'HEURE DE REAGIR !**

**NE VOUS ADAPTEZ PAS ! INDIGNEZ-VOUS !**

**RESISTEZ TOUS, PERSONNELS, MEDECINS ET USAGERS.**

**LES SOIGNANTS OEUVRENT POUR LA VIE ET SE BATTENT CONTRE LA MORT.**

La CGT vient d'adresser un courrier au Ministère et à l'ARS. Elle souhaite que les inspecteurs de l'IGAS qui vont conduire l'enquête dans les jours à venir, puissent entendre toutes les personnes qui souhaitent s'exprimer, témoigner, dénoncer ce qu'ils ont pu subir au sein de l'établissement.

Les délégué-e-s CGT du département se tiennent à la disposition de tout le personnel du CH de St Calais, comme ils l'ont toujours fait, pour apporter leur soutien, leurs conseils, pour vous aider à exiger :

- la construction d'un autre mode de management respectueux du travail fondé,
- le respect des femmes et des hommes qui œuvrent au quotidien pour apporter le meilleur d'eux même pour offrir un travail de qualité,
- la revalorisation des collectifs de travail et la coopération,
- des mesures contre l'isolement et la mise en concurrence des salarié-e-s.

**Contact :** Union Syndicale Départementale CGT Santé-Action Sociale de la Sarthe
Tel. : 02-43-43-29-00 – Mail : usdsanteactionsociale72@gmail.com –